



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*Exercice clos le 30 septembre 2012*



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

## MUSÉE GRÉVIN SA

<b>I.</b>	<b>Rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2012</b> .....	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé</b> .....	<b>4</b>
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice.....	4
1.2	Organisation de la Société .....	5
1.3	Analyse des résultats de la Société .....	5
1.4	Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance .....	7
1.5	Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé.....	7
1.6	Facteurs de risques .....	7
<b>2.</b>	<b>Evolution prévisible et perspectives d'avenir</b> .....	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b>Dépenses fiscalement non déductibles</b> .....	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Recherche et développement</b> .....	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b> .....	<b>8</b>
5.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce).....	9
5.2	Rémunération des mandataires sociaux.....	10
<b>6.</b>	<b>Capital de la Société</b> .....	<b>15</b>
6.1	Capital de la Société au 30 septembre 2012 .....	15
6.2	Evolution du capital de la Société .....	15
6.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours.....	16
6.4	Participation des salariés au capital social.....	16
6.5	Délégations en matière d'augmentation de capital .....	16
<b>7.</b>	<b>RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités de la Société</b>	<b>16</b>
7.1	Informations sur les aspects sociaux .....	16
7.2	Informations sur les aspects sociétaux ... ..	16
7.3	Informations sur les aspects environnementaux .....	17
<b>8.</b>	<b>Politique de dividendes</b> .....	<b>18</b>
8.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices .....	18
8.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat .....	18
<b>9.</b>	<b>Autres informations</b> .....	<b>18</b>
9.1	Filiales et participations .....	18
9.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	19
9.3	Informations sur le cours de bourse .....	19
9.4	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier .....	19
9.5	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.....	19
<b>10</b>	<b>Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 – comptes &amp; annexes</b> .....	<b>19</b>

<b>Annexes au rapport annuel de gestion.....</b>	<b>20</b>
1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	20
2. Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise.....	21
<b>II. Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.....</b>	<b>23</b>
2.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	23
2.2 Comptes annuels et Annexe aux comptes annuels.....	25
2.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	39
<b>III. Contrôle interne .....</b>	<b>41</b>
3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	41
3.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	49
<b>IV. Autres informations .....</b>	<b>51</b>
4.1 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions.....	51
<b>V. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes .....</b>	<b>54</b>
<b>VI. Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 .....</b>	<b>55</b>
<b>VII. Attestation de la personne responsable du Rapport Financier Annuel .....</b>	<b>56</b>
<b>VIII. Tableau de concordance RSE .....</b>	<b>57</b>

# I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

## 1 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice

#### Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée Grévin au cours de l'exercice 2011/2012 sont :

- le pilote automobile Sébastien Loeb ;
- le personnage du Petit Prince ;
- Scrat, l'écureuil de l'Âge de Glace ;
- Les comédiens Lambert Wilson, Nicolas Cage et Pénélope Cruz.

#### De nouveaux accords d'intéressement et de participation

De nouveaux accords d'intéressement et de participation ont été signés en mars 2012 pour une période de 3 ans courant du 1<sup>er</sup> octobre 2011 jusqu'au 30 septembre 2014. Ils remplacent les accords précédents arrivés à échéance au 30 septembre 2011 (Cf. § 7.1).

#### Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2012	2011	Var en %
Fréquentation	753 517	742 103	1,5%
Dépense par visiteur en € TTC	16,75	15,87	5,5%
Chiffre d'affaires	12 728	12 116	5,1%
Résultat d'exploitation	3 886	3 759	3,4%
Résultat financier	-1	-1	0,0%
Résultat net	2 220	2 370	-6,3%

Ils sont détaillés et analysés au § 1-3 ci-après.

#### Le développement de Grévin à l'international

La Compagnie des Alpes (CDA), actionnaire détenant 95,87% des actions composant le capital social de Musée Grévin a posé le premier jalon du développement à l'international de la marque Grévin en s'implantant à Montréal, ce qui constituera le 1<sup>er</sup> musée Grévin à l'étranger. Musée Grévin Montréal, filiale directe de la Compagnie des Alpes et société-sœur de Musée Grévin, s'installera au Centre Eaton, le centre commercial le plus performant du Québec situé sur l'une des plus grandes artères commerciales du Canada.

Ce premier projet est piloté par Béatrice de Reyniès, Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, à qui la Compagnie des Alpes a décidé de confier la responsabilité de l'ensemble du développement de la marque Grévin à l'international.

L'ouverture du site de Montréal est prévue au mois de mars 2013. Le montant de l'investissement porté par la Compagnie des Alpes sera de l'ordre de 10 M€.

Ce projet de développement devrait en augurer d'autres dans les prochains mois. Ainsi, la concrétisation d'un deuxième Musée Grévin à l'international est prévue à Prague en 2014.

Ce développement a également nécessité la mise en place d'un nouveau dispositif industriel de production de cires de nature à faire face à cet ambitieux programme de développement.

Ainsi, il a été décidé de créer de nouveaux ateliers confiés à CDA Productions, dans lesquels sont réalisées l'ensemble des nouvelles cires à destination de l'ensemble des Musées Grévin.

Le développement de Grévin à l'international sera une source de revenus complémentaires pour la Société qui percevra des redevances sur le licensing de sa marque.

## 1-2 Organisation de la Société

### a- Conventions d'assistance

Dans le cadre de l'organisation en pôle géographique des sites relevant de l'activité Parcs de Loisirs du groupe Compagnie des Alpes (ci-après le « Groupe CDA » ou le « Groupe »), Musée Grévin bénéficie de l'assistance en matière de gestion financière et commerciale de la société Grévin & Cie (exploitante du Parc Astérix) qui dispose des ressources nécessaires pour cela. Des conventions d'assistance ont été mises en place à cet effet.

Parallèlement, la Société a signé avec la Compagnie des Alpes et d'autres sociétés de services du Groupe (CADEVI, CDA Productions) des conventions d'assistance générale et/ou d'assistance spécifique, notamment en matière informatique et de systèmes d'information, en matière artistique, ou encore en matière d'activités de ventes internes, retail/boutique et restauration.

b- La gestion de la trésorerie et des financements court, moyen et long terme est effectuée dans le cadre d'un système de cash-pooling organisé au sein du Groupe CDA autour de la société centralisatrice CDA-Financement.

## 1-3 Analyse des résultats de la Société

### 1-3.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 3 886 k€ contre 3 759 k€ au titre de l'exercice précédent, en augmentation de 3,4 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, il est à un niveau proche (30,5%) de celui atteint à la clôture de l'exercice 2010/2011 (31,0%).

- Le chiffre d'affaires

En milliers d'Euros	30/09/2012	30/09/2011	Variation en %
Entrées	11 255	10 598	+6.2
Boutique	510	585	-12.8
Privatisations et divers	963	933	3.2
<b>Chiffre d'affaires TOTAL</b>	<b>12 728</b>	<b>12 116</b>	<b>+5.1</b>

La progression de l'activité totale sur l'année est principalement due à celle du chiffre d'affaires « entrées » (6,2%) : celle-ci est portée à la fois par l'augmentation importante de l'ordre de 5% de la dépense par visiteur admission et par celle de la fréquentation (1,5%) : cette dernière ressort ainsi à 753 517 visiteurs en 2011/2012 contre 742 103 en 2010/2011.

Le chiffre d'affaires de la Société, lors de l'exercice 2011/2012, s'est élevé à 12 728 K€ contre 12 116 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 612 K€ (5,1%).

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements lors de l'exercice 2011/2012, sont en augmentation de 0,4 M€ (6,1%), de 7,4 M€ en 2010/2011 à 7,8 M€.

Les principales hausses concernent notamment la mise en place d'une direction de transition pour le site ainsi que la dépréciation constatée sur les créances de la société CEGB (en charge de l'exploitation du Café Grévin et de l'activité « événementiel ») compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette Société. Les loyers immobiliers sont également en légère hausse.

Les charges de personnel sont en revanche en diminution notable, évolution due en particulier au transfert en septembre 2011 des effectifs des ateliers de Musée Grévin Paris à la Société CDA Productions (Cf. § « développement de Grévin à l'international »).

Les charges de personnel ne représentent plus ainsi, en 2011/2012, que 14,7% du chiffre d'affaires contre 16,8% en 2010/2011.

Les dotations aux amortissements sont en légère hausse de 39 K€ pour atteindre 1 032 K€ en 2011/2012.

Au total, le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève donc à 3 886 K€ en 2011/2012 contre 3 759 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 3,4%. Il représente 30,5% du chiffre d'affaires (31,0% en 2010/2011).

### 1-3.2 Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en perte, à 1 K€ au 30 septembre 2012. Il était au même niveau au 30 septembre 2011. La Société a un endettement financier quasi nul au 30 septembre 2012.

### 1-3.3 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-218 K€) comprend cette année les charges relatives à la mise au rebut d'actifs, au départ d'un collaborateur ainsi qu'une dotation aux provisions pour risques et charges, ce qui explique son augmentation par rapport à l'exercice précédent.

### 1-3.4 La participation et l'impôt

L'accord de participation signé en mars 2012 dont il est fait état au § 7.1 ci-après a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 221 k€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 1 224 K€ et correspond à un taux effectif de 35,5% (33,3% en 2010/2011).

### 1-3.5 Le résultat net

Le résultat net est de 2 220 K€, en diminution de 6,3% par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

#### 1-4 Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice social, du solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés (hors les factures à recevoir). Ce dernier ressort à 628 K€ au 30 septembre 2012 et se détaille comme suit par date d'échéance :

En K€	30/09/12	30/09/11
échéances inférieures à 30 jours date de facture	474	83
échéances comprises entre 30 et 60 jours	154	40
échéances comprises entre 30 et 60 jours	néant	163
<b>TOTAL</b>	<b>628</b>	<b>286</b>

Les factures à recevoir comptabilisées par la Société au 30 septembre 2012 à hauteur de 233 K€ (337 K€ au 30 septembre 2011) ne sont pas détaillées par échéance, lesquelles sont par définition inconnues.

#### 1-5 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Néant.

#### 1-6 Facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, Musée Grévin a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son résultat, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs connus hormis ceux présentés.

##### 1-6.1 Risques financiers

###### *Risques de marché*

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence d'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la Société sont quasiment nuls.

Aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du dispositif de gestion centralisée de trésorerie du Groupe CDA et fait l'objet d'une rémunération basée sur le taux moyen mensuel EONIA.

###### *Risques de crédit client*

La majorité des entrées au Musée est réglée par les clients, directement en caisse, avant l'entrée.

Les billets pré-vendus et les prestations de privatisation des espaces du Musée, font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible.

Les activités d'exploitation du Café Grévin et de privatisation des espaces du Musée Grévin sont sous-traitées. Ces prestations font l'objet de redevances facturées trimestriellement par Musée Grévin à la société sous-traitante. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette dernière, une provision pour dépréciation a été constatée au 30 septembre 2012.

##### 1-6.2 Risques juridiques

Au 30 septembre 2012, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, ou litige qui pourrait avoir une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 1-6.3 Risques opérationnels

#### *Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

Musée Grévin a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Une revue régulière des risques liés à l'exploitation est effectuée et des mesures de prévention ou de protection sont mises en place.

Des procédures spécifiques sont notamment enclenchées conformément au plan Vigipirate.

#### *Risque d'incendie*

Un incendie est un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves au niveau dommages matériels pour Musée Grévin et fermeture consécutive. Ce risque est connu et Musée Grévin met tout en œuvre pour limiter son occurrence et ses conséquences : détection automatique, portes coupe-feu, formation du personnel...

#### *Assurances*

La gestion des assurances de Musée Grévin est sous le contrôle de la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par son activité, tant pour les couvertures dommages et pertes d'exploitation consécutives, que pour la Responsabilité Civile de la Société et des dirigeants.

## 2 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La fréquentation 2013 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continuera également d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, a notamment été prévue pour l'exercice 2012/2013 la présentation des personnalités suivantes :

- la chanteuse Nolwenn Leroy (inauguration le 8 octobre 2012) ;
- l'acteur Omar Sy ;
- le sportif Teddy Riner ;
- l'humoriste Anne Roumanoff.

## 3 - DÉPENSES FISCALEMENT NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

## 4- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

## 5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Est présentée ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Musée Grévin, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au Gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.



**5-1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)**

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSÉE GRÉVIN SA	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPÉS DURANT L'EXERCICE 2011/2012
<p align="center"><b>Serge NAIM</b></p> <p>Président du Conseil d'Administration, jusqu'au 20 octobre 2011</p> <p>Administrateur jusqu'au 20 octobre 2011</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de CDA Management (jusqu'au 12/10/2011)</li> <li>- Président de CDA Brands (jusqu'au 12/10/2011)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Grévin et Cie (jusqu'au 20/10/2011)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) (jusqu'au 12/10/2011)</li> <li>- Représentant permanent de CDA au Conseil de CDA Productions (SAS) (jusqu'au 12/10/2011)</li> </ul>
<p align="center"><b>Béatrice de REYNIES</b></p> <p>Président du Conseil d'administration depuis le 25 mai 2012</p> <p>Directeur général jusqu'au 25 mai 2012</p> <p>Administrateur depuis le 29 juin 2006</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de CDA Productions</li> <li>- Administrateur et Président du Conseil d'administration de CDA Productions (jusqu'au 23 février 2012 - suppression du Conseil d'administration)</li> <li>- Président de Musée Grévin Montréal Inc</li> </ul>
<p align="center"><b>Olivier GARAIALDE</b></p> <p>Président du Conseil d'administration du 20 octobre 2011 jusqu'au 25 mai 2012</p> <p>Administrateur depuis le 5 mars 2010</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société Création, Animation, Développement Ventes Internes (CADEVI)</li> <li>- Administrateur de Grévin et Cie</li> <li>- Administrateur de la société CDA Productions (jusqu'au 23/02/2012)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH)</li> <li>- Représentant permanent de la Compagnie des Alpes en qualité de Président de Eco Bio Gestion</li> <li>- Représentant permanent de la Compagnie des Alpes en qualité d'Administrateur de Belpark</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance du Futuroscope</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Looping Holding</li> <li>- Membre du Conseil d'administration d'INGELO</li> </ul>
<p align="center">Compagnie des Alpes Représentée par <b>Franck SILVENT</b></p> <p>Administrateur depuis le 29 juin 2006</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de la Compagnie des Alpes</li> <li>- Président de CI2S</li> <li>- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Cie</li> <li>- Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI) (jusqu'au 23/07/2012)</li> <li>- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc</li> <li>- Administrateur de CNP Assurances</li> <li>- Administrateur de Lafuma (depuis le 18/02/2010)</li> <li>- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de Valbus (jusqu'au 11/09/2012)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de la Société du Parc du Futuroscope</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Looping Holding</li> </ul>
<p align="center"><b>Danièle CLERGEOT</b></p> <p>Administrateur depuis le 9 mars 2012</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société CDA Management depuis le 12 octobre 2011</li> <li>- Président de la société CDA brands depuis le 12 octobre 2011</li> <li>- Administrateur de la société ADS depuis le 03 février 2012</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) depuis le 24 janvier 2012</li> <li>- Administrateur de la société France Caucase</li> </ul>

<p><b>Patrick LE BOUILL</b></p> <p>Directeur général depuis le 25 mai 2012</p> <p>Administrateur depuis le 9 mars 2012</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société Par Agen (depuis le 24 octobre 2011)</li> <li>- Président de la société Avenir Land (depuis le 24 octobre 2011)</li> <li>- Président de la société France Miniature (depuis le 24 octobre 2011)</li> <li>- Président de la société Safari Africain de Port Saint Père (depuis le 24 octobre 2011)</li> <li>- Administrateur délégué à la gestion journalière de la société Belpark (Belgique) (jusqu'au 9 novembre 2011)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) (jusqu'au 24 janvier 2012)</li> </ul>
--	---

## 5-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la Société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

### Tableau 1 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Synthèse des rémunérations, actions de performance et des options attribuées durant l'exercice 2011/2012

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats (ils ne perçoivent pas de jetons de présence).

L'ensemble des rémunérations indiquées ci-dessous sont des rémunérations versées par la Compagnie des Alpes aux intéressés au titre des fonctions exercées en vertu du contrat de travail qu'ils ont conclu avec la Compagnie des Alpes

Parmi ces rémunérations versées par la Compagnie des Alpes, seule une partie de la rémunération de Béatrice de Reyniès est supportée par Musée Grévin, selon ce qui est précisé dans le Tableau n°2 ci-après.

Rémunérations, en euros	Ex. 2010/2011	Ex. 2011/2012
<b>Olivier Garaïalde</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	183 439	205 172
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	30 450	21 795
<b>TOTAL</b>	<b>213 889</b>	<b>226 967</b>
<b>Béatrice de Reyniès</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	122 362	151 040
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	14 210	10 171
<b>TOTAL</b>	<b>136 572</b>	<b>161 211</b>
<b>Patrick le Bouill*</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	N/A	129 352
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	N/A	10 171
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>139 523</b>
<b>Franck Silvent</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	309 251	337 191
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>309 251</b>	<b>337 191</b>
<b>Danièle Clergeot*</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	N/A	228 026
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	N/A	12 714
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>240 740</b>
<b>Serge Naïm**</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	273 117	409 361
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	48 720	-
<b>TOTAL</b>	<b>321 837</b>	<b>409 361</b>

\* Nommés en 2011/2012, non mandataires en 2010/2011

\*\* Sorti le 21/11/2011

**Tableau 2 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Récapitulatif des rémunérations durant l'exercice 2011/2012**

	Montants au titre de l'exercice 2010/2011		Montants au titre de l'exercice 2011/2012	
	dus	versés	dus	versés
<b>Olivier Garaïalde</b>				
- rémunération fixe	140 000	140 000	147 500	147 500
- rémunération variable	35 000	56 000	46 094	35 000
- intéressement brut	4 248	12 519	7 387	4 248
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4 191	4 191	4 191	4 191
<b>TOTAL</b>	<b>183 439</b>	<b>212 710</b>	<b>205 172</b>	<b>190 939</b>
<b>Béatrice de Reyniès</b>				
- rémunération fixe	100 000	100 000	107 500	107 500
- rémunération variable	15 500	28 875	30 100	15 500
- intéressement brut	3 749	8 689	5 246	3 749
- rémunération exceptionnelle	-	-	5 000	5 000
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 113	3 113	3 194	3 194
<b>TOTAL</b>	<b>122 362</b>	<b>140 677</b>	<b>151 040</b>	<b>134 943</b>
<b>Patrick le Bouill*</b>				
- rémunération fixe	N/A	N/A	87 500	87 500
- rémunération variable	N/A	N/A	32 849	31 164
- intéressement brut	N/A	N/A	6 974	4 249
- rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	-	52 094
- jetons de présence	N/A	N/A	-	-
- avantages en nature	N/A	N/A	2 029	2 029
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>129 352</b>	<b>177 036</b>
<b>Franck Silvent</b>				
- rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
- rémunération variable	60 000	97 500	85 000	60 000
- intéressement brut	5 328	15 881	8 268	5 328
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 923	3 923	3 923	3 923
<b>TOTAL</b>	<b>309 251</b>	<b>357 304</b>	<b>337 191</b>	<b>309 251</b>
<b>Danièle Clergeot*</b>				
- rémunération fixe	N/A	N/A	128 333	128 333
- rémunération variable	N/A	N/A	87 542	7 333
- intéressement brut	N/A	N/A	9 239	0
- rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	-	-
- jetons de présence	N/A	N/A	-	-
- avantages en nature	N/A	N/A	2 912	2 912
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>228 026</b>	<b>138 578</b>
<b>Serge Naïm**</b>				
- rémunération fixe	220 000	220 000	30 744	30 744
- rémunération variable	44 000	88 000	12 298	44 000
- intéressement brut	5 225	17 618	1 768	5 225
- rémunération exceptionnelle	-	-	364 000	364 000
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 892	3 892	551	551
<b>TOTAL</b>	<b>273 117</b>	<b>329 510</b>	<b>409 361</b>	<b>444 520</b>

\* Nommés en 2011/2012, non mandataires en 2010/2011

\*\* Sorti le 21/11/2011

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées par la Compagnie des Alpes durant les exercices clos les 30/09/2011 et 30/09/2012, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs.

Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2011/2012 postérieurement à la clôture de cet exercice et sont donc versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

S'agissant de Béatrice de Reyniès, Musée Grévin supporte une partie des rémunérations brutes et charges sociales y afférentes versées par la Compagnie des Alpes. Ont ainsi été refacturées à Musée Grévin, en vertu de la convention de mise à disposition de personnel conclue avec la Compagnie des Alpes, les sommes suivantes : 55 359,64 € pour l'exercice 2010/2011 et 20 377,12 € pour l'exercice 2011/2012.

**Tableau 3 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2011/2012**

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

**Tableau 4 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2011/2012**

Néant.

**Tableau 5 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2011/2012**

Néant.

**Tableau 6 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Actions de performance attribuées durant l'exercice 2011/2012**

	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions*	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Béatrice de Reyniès</b>	n°15 15/03/2012	700	10 171	15/03/2014	15/03/2016
<b>Serge Naïm</b>	-	néant		-	-
<b>Franck Silvent</b>	-	néant	-	-	-
<b>Olivier Garaïalde</b>	n°15 15/03/2012	1 500	21 795	17/03/2013	15/03/2016
<b>Danièle Clergeot</b>	n°15 15/03/2012	875	12 713,75	15/03/2014	15/03/2016
<b>Patrick Le Bouill</b>	n°15 15/03/2012	700	10 171	15/03/2014	15/03/2016

\*En euros, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes

Les actions de performance sont des actions Compagnie des Alpes. Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 14,53 € pour le plan n°15.

Comme pour les plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°15 est liée à des conditions de performance.

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée minimum de deux ans.

Pour les attributaires hors membres du Comex de la CDA, l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. La performance qualitative s'entend comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial » pendant les exercices 2011/2012 et 2012/2013.

Pour les membres du Comex de la CDA (Danièle Clergeot et Olivier Garaialde), l'acquisition totale ou partielle des actions est soumise à l'appréciation du Conseil d'administration et dépendra, pour moitié, de la réalisation préalable d'objectifs économiques du Groupe basés sur l'évolution du ROCE (rentabilité des capitaux employés), et pour moitié sous réserve de la réalisation d'une condition de performance qualitative portant sur la qualité contributive aux objectifs stratégiques du Groupe pendant les exercices 2011/2012 et 2012/2013.

### **Tableau 7 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2011/2012**

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition, fixé à 25 mois pour les Plans n°9 à 11 et à 24 mois pour les Plans postérieurs (n°12 à 15), sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises ensuite à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de 24 mois à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 21 mars 2012, les actions de performance attribuées le 21 février 2008 au titre du Plan n°11 et définitivement acquises le 21 mars 2010 sont devenues disponibles et sont donc librement cessibles par leurs bénéficiaires.

Pour mémoire, l'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du Plan 11 était subordonnée à une condition de performance économique liée à la progression de l'Autofinancement Disponible sur deux ans. Cet objectif ayant été intégralement atteint, et après radiation des droits consécutifs au départ de certains des bénéficiaires, 44 200 actions (sur un total de 48 700 actions attribuées à l'origine) ont ainsi été attribuées définitivement à 114 bénéficiaires dont 2 400 à Monsieur Franck Silvent, 2 400 à Monsieur Serge Naïm, 500 à Madame Béatrice de Reyniès, 500 à Monsieur Patrick Le Bouill et 500 à Monsieur Olivier Garaialde.

**Les tableaux n° 8 et n° 9 se trouvent à la page 53 et à la page 54 du présent document.**

### **Tableau 10 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF**

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2011/2012 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>Contrat de travail</b>	<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>	<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>
<b>Béatrice de Reyniès Directeur général jusqu'au 25 /5/12 puis Président du Conseil d'administration</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Serge Naïm Président du Conseil d'administration jusqu'au 20 /11/11</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non *	Non
<b>Patrick Le Bouill Directeur général à compter du 25/5/12</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non

\* Monsieur Serge Naïm, qui a quitté le Groupe CDA en novembre 2011, s'est vu allouer une indemnité de départ, mais celle-ci est attachée exclusivement à la cessation de son contrat de travail et non de ses fonctions de mandataire social.

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié par un contrat de travail avec cette dernière. En effet, leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Compagnie des Alpes pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 181 860 € en base annuelle 2012), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié.
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décomptée à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

## 6 - CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 6-1 Capital de la Société au 30 septembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons que Compagnie des Alpes SA détient 95,87% des actions composant le capital social.

### 6-2 Evolution du capital de la Société

Évolution sur les trois derniers exercices			
	2010	2011	2012
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

### **6-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours**

Au 30 septembre 2012, Musée Grévin SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

### **6-4 Participation des salariés au capital social**

Les salariés de Musée Grévin ne détiennent aucune action de la Société directement ou indirectement dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2012, le Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe détenait 1,6% du capital de la CDA.

### **6-5 Délégations en matière d'augmentation de capital**

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

## **7 - RSE : ASPECTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

### **7-1 Informations sur les aspects sociaux**

En mars 2012, les accords suivants au bénéfice des salariés de Musée Grévin ont été signés pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2014 :

- un nouvel accord d'intéressement ;
- un accord de participation.

A la suite de la disparition des UES (Unités Economiques et Sociales), l'accord de participation signé ne bénéficie plus désormais qu'aux seuls salariés de Musée Grévin. Cette participation était en effet avec l'accord précédent répartie entre les salariés de l'UES Musée Grévin / France Miniature. L'accord d'intéressement ne bénéficie également qu'aux salariés de Musée Grévin.

Une démarche a été initiée dans l'entreprise sur les risques psycho-sociaux.

Le Comité d'entreprise de la société et la fédération CGT du Commerce et des Services ont assigné en juillet 2009 le Musée Grévin en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Ils demandent qu'il soit procédé au versement de la somme de 309 K€ avec intérêts au taux légal au titre de la participation des exercices 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008, au motif que la société Musée Grévin avait atteint à l'époque le seuil de 50 salariés.

Par un jugement en date du 5 janvier 2010, le Tribunal a déclaré irrecevable l'action du Comité d'entreprise et a débouté la Fédération CGT du Commerce et des Services de ses demandes. Les demandeurs ont fait appel de cette décision et la Cour d'Appel de Paris a déclaré fondée la demande d'expertise formée par la Fédération CGT. Un expert a été désigné le 20 janvier 2011. Il a rendu son rapport en janvier 2012, rapport qui n'est pas défavorable à Musée Grévin. L'audience de plaidoirie est prévue au mois de mars 2013.

Les informations sur les aspects sociaux pour l'exercice figurent en Annexe 2 du présent rapport.

### **7-2 Informations sur les aspects sociétaux**

Musée Grévin a une politique de Responsabilité Sociétale qui s'intègre à celle du Groupe CDA et concerne différents aspects :



Concernant la population, Musée Grévin participe à des actions comme Petits Princes, qui consiste à accueillir des enfants malades pendant une journée spécifique.

Concernant ses fournisseurs, le Groupe CDA s'efforce de diffuser ses bonnes pratiques et de sensibiliser ses partenaires aux thèmes du Développement Durable, et notamment ses fournisseurs. Dès que cela est pertinent, le contrat comprend des clauses environnementales, et les interventions sur site s'effectuent avec la mise en place d'un plan de prévention,

Les clauses des contrats signés par les sociétés du Groupe CDA reflètent l'attachement du Groupe CDA à ne pas participer à des pratiques de travail dissimulé ou ne respectant pas la réglementation. De même, le Groupe CDA prévoit des clauses de protection de la propriété intellectuelle et des licences.

Concernant les clients et les employés du Groupe CDA, la sécurité et l'intégrité sont considérées comme des priorités. Le Groupe CDA et, par conséquent, Musée Grévin sont particulièrement attentifs :

- au respect des règles de sécurité (ports des équipements de protection individuels (EPI) par exemple),
- au bon fonctionnement des installations,
- au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration (règles HACCP, analyses alimentaires),
- à l'information des clients par les affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques,...

Concernant les pratiques éthiques, le Groupe CDA a rédigé et diffusé une charte de déontologie, qui est un guide de comportement professionnel, une charte d'utilisation des ressources du système d'information, et une procédure de lutte contre le blanchiment d'argent, afin de prévenir toutes formes de corruption et de favoriser les bonnes pratiques.

Leur respect est contrôlé par l'application de règles de contrôle interne, la séparation des tâches, les audits internes périodiques.

### **7-3 Informations sur les aspects environnementaux**

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, la politique environnementale a essentiellement consisté à veiller à l'application de mesures en matière de traitement des déchets chimiques résultant des matériaux utilisés lors de l'entretien des personnages de cire exposés au Musée Grévin. Ces derniers sont fabriqués depuis septembre 2011 dans de nouveaux ateliers confiés à CDA Productions.

Dans le cadre d'une politique de gestion de l'environnement, les déchets chimiques issus des matières premières de nos productions, sont traités en incinération avec bordereau de suivi par la société SEVP Déchets domiciliée ZI LA CROIX ROUGE – Route de Ribécourt – 60170 PIMPREZ.

Les ateliers situés dans l'enceinte du Musée Grévin n'étant plus maintenant dédiés qu'à la maintenance des cires du site, le petit volume de matières premières nécessaires est stocké dans nos ateliers, enfermé dans un placard ventilé et clos par une porte de degré CF 1h.

Dans ces ateliers de travail ont également été installés des systèmes de filtration adaptés au poste de travail avec rejet extérieur.

Enfin, le Musée Grévin mène une optimisation de gestion des températures internes et d'éclairage.

## 8- POLITIQUE DE DIVIDENDES

### 8-1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Exercice	Dividende par action
Exercice 2010/2011	4,70 €
Exercice 2009/2010	6,50 €
Exercice 2008/2009	4,97 e

### 8-2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 2 220 490,52 euros.

Avant affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont de 8 372 206 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2 220 490,52
Dotation à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	2 220 490,52
Report à nouveau antérieur	1 088 056,33
Bénéfice distribuable	3 308 546,85
Dividende	2 214 361,60
Report à nouveau créditeur	1 094 185,25

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables de 3 308 546,85 euros, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 2 214 361,60 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503 264 actions composant le capital social, ressortira donc à 4,40 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

## 9 - AUTRES INFORMATIONS

### 9-1 Filiales et participations

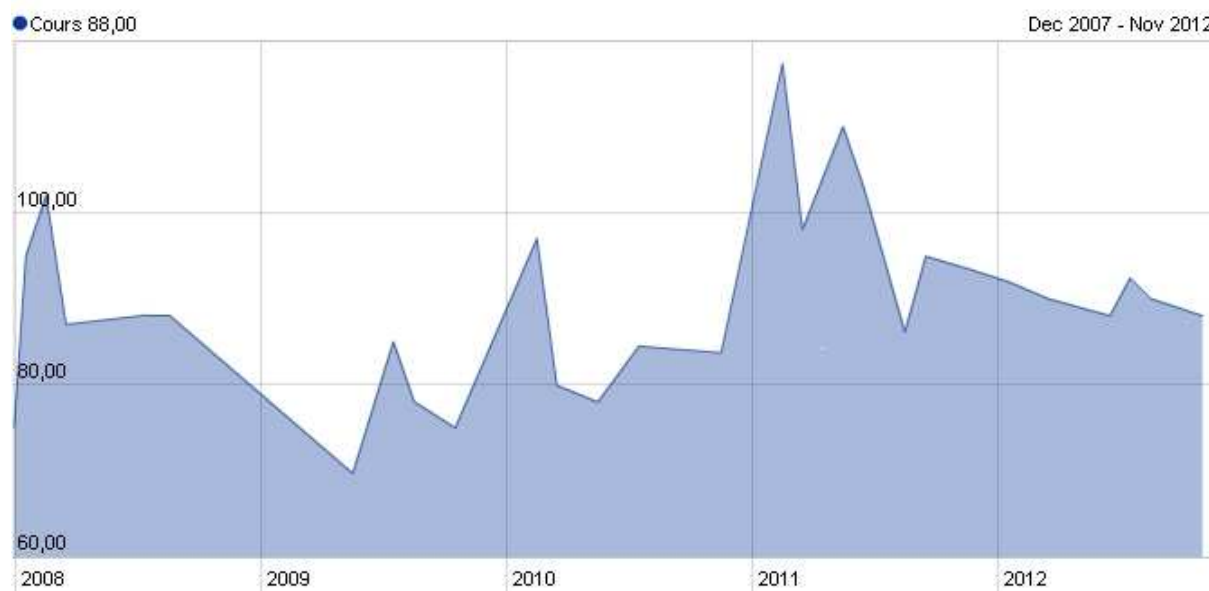
La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

## 9-2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Ce tableau figure en Annexe 1 du présent rapport.

## 9-3 Informations sur le cours de bourse

Un graphique retraçant l'évolution du cours de bourse durant l'exercice écoulé et les quatre exercices antérieurs est présenté ci-après :



## 9-4 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la Société (et sur les instruments financiers qui leur sont liés) de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

## 9-5 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

## 10 - ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012 – COMPTES ET ANNEXES

Le Commissaire aux Comptes, Mazars représenté par Monsieur Guillaume Potel, relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

**Le Conseil d'administration**

-

## Annexes au Rapport de Gestion

### 1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	30/09/2012 12	30/09/2011 12	30/09/2010 12	30/09/2009 12	30/09/2008 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
Nombre d'actions					
- ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 727 910	12 116 566	12 623 843	11 420 320	11 007 071
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 995 543	4 630 254	5 935 218	4 993 260	5 204 489
Impôts sur les bénéficiaires	1 224 346	1 189 521	1 679 082	1 386 166	1 401 627
Participation des salariés	221 382	196 579	224 423	200 000	206 000
Dot. Amortissements et provisions	1 329 325	874 426	785 333	846 975	857 996
Résultat net	2 220 491	2 369 728	3 246 380	2 560 118	2 738 866
Résultat distribué	2 365 341	3 136 400	2 500 000	2 699 999	2 929 978
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	7,05	6,45	8,01	6,77	7,15
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,41	4,71	6,45	5,09	5,44
Dividende attribué	4,70	6,23	4,97	5,36	5,82
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	49	49	50	53	55
Masse salariale	1 266 672	1 415 199	1 275 688	1 255 723	1 343 275
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	597 502	620 452	544 364	456 875	529 573

## 2. Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise

### Article 1,1 et 1,3 : EMPLOI H/F

AU 30/09/2012	Permanents (CDI)			Saisonniers - Cachets - Vacataires				TOTAL
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E Technicien	Apprentis	
<b>Répartition H/F effectif moyen mensuel</b>								
Total effectif moyen mensuel	7	12	19	0	1	7	4	50
- dont femmes	6	10	11	0	0	5	3	35
- dont hommes	1	2	8	0	1	2	1	15
<b>Détail des entrées/sorties : nombre de personnes physiques</b>								
<b>Embauches sur la période</b>	0	3	11	0	8	120		145
CDI								
- dont femmes		2	7					9
- dont hommes		1	4					5
CDD								
- dont femmes					3	9	2	14
- dont hommes					5	13	1	19
SAISONNIERS								
- dont femmes						49		49
- dont hommes						49		49
CACHETS - VACATAIRES								
- dont femmes								
- dont hommes								
<b>Départs de la période</b>	2	1	7	0	7	124	4	145
dont licenciements	2		2					4
dont démissions		1	5				2	8
dont départs à la retraite								
dont fins de contrats					6	122	2	130
Dont Autres					1	2		3
<b>Heures supplémentaires</b>								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées								0

### Art 1,2 : ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME

#### DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

#### ABSENTÉISME PAR MOTIF HORS FORMATION

	Nombre arrêts	Nombre jours perdus
Accidents du travail et de trajet	6	69
Maladie		512
Maternité		92
Autres		625
<b>TOTAL</b>		<b>1 298</b>
Nombre de jours travaillés totaux		10 399

**Art 1,4 : Relations professionnelles**

Nombre de représentants du personnel	13
Nbre de délégués syndicaux	1
Nombre d'accords collectifs conclus dans la période	
- Rémunération	1
- Intéressement	1
- Organisation du travail	0
- Autres	0

**Art 1,5 : Hygiène et sécurité**

Effectif formé à la sécurité	35
Effectif en charge de la sécurité	3
Nombre d'heures travaillées	72 794
Nombre d'accidents du travail	6

**Art 1,6 : Formation**

Nombre d'heures de formation dispensées à l'ensemble du personnel	564
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF	77
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au 30/9/2012	1 703
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation	59
Montant des formations payées à des organismes de formation	22 436

**Art 1,7 : Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)	2
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés	0 €

**Art 1,8 : Œuvres sociales**

Subventions allouées aux représentations du personnel	15 690 €
Nombre de logements pour hébergement du personnel saisonnier	0

**Art 1,9 : Importance de la sous-traitance**

Montant des travaux sous traités	1 672 694 €
----------------------------------	-------------

## **II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012**

Vous trouverez, ci-joint, le détail des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les méthodes d'évaluation et les règles de présentation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant le CRC 99-03.

Le Commissaire aux comptes, Mazars représenté par Monsieur Guillaume POTEL, a été nommé par l'Assemblée générale du 11 mars 2011 pour un mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

### **2.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 30 septembre 2012)**

Aux Actionnaires  
**MUSÉE GRÉVIN**  
10 boulevard Montmartre  
75009 Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Musée Grévin, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 28 janvier 2013

Le Commissaire aux comptes

**MAZARS**

Guillaume Potel



Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2012

MUSÉE GRÉVIN  
États financiers au 30 septembre 2012

BILAN ACTIF

	Montant brut	Amortissements	30/09/2012	30/09/2011
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, et droits similaires	62 518	34 029	28 489	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 870 363	27 687	1 842 676	1 802 909
Avances, acomptes sur immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	10 569 651	5 909 255	4 660 396	5 195 830
Installations techniques, matériel, outillage	5 391 850	3 991 513	1 400 337	1 358 234
Autres immobilisations corporelles	2 465 810	2 177 364	288 447	322 418
Immobilisations en cours	123 775		123 775	147 024
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	299 454		299 454	292 250
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>20 783 422</b>	<b>12 139 848</b>	<b>8 643 574</b>	<b>9 118 665</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	158 710	11 214	147 496	169 851
Avances, acomptes versés/commandes	56 480		56 480	53 437
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	756 802	208 308	548 494	529 010
Autres créances	185 750		185 750	416 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	1 773 918		1 773 918	778 501
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	41 591		41 591	52 639
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 973 252</b>	<b>219 522</b>	<b>2 753 730</b>	<b>2 000 258</b>
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursements des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 756 674</b>	<b>12 359 370</b>	<b>11 397 304</b>	<b>11 118 923</b>

**MUSÉE GRÉVIN**  
**États financiers au 30 septembre 2012**

**BILAN PASSIF**

	30/09/2012	30/09/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 603 326)	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	460 333	460 333
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	1 088 056	1 083 669
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>2 220 491</b>	<b>2 369 728</b>
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 372 206</b>	<b>8 517 056</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	155 000	
Provisions pour charges	40 000	117 523
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>195 000</b>	<b>117 523</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	915	2 190
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	861 086	623 787
Dettes fiscales et sociales	587 915	659 819
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	135 769	137 668
Autres dettes	83 586	18 958
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 160 828	1 041 922
<b>DETTES</b>	<b>2 830 098</b>	<b>2 484 344</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 397 304</b>	<b>11 118 923</b>

**MUSÉE GRÉVIN**  
**États financiers au 30 septembre 2012**

**COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)**

	France	Exportation	30/09/2012	30/09/2011
Ventes de marchandises	513 512		513 512	588 542
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 214 398		12 214 398	11 528 024
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>12 727 910</b>		<b>12 727 910</b>	<b>12 116 566</b>
Production stockée				
Production immobilisée				41 523
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			262 022	187 126
Autres produits			6 267	3 378
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 996 199</b>	<b>12 348 593</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			278 975	324 735
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			467	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			15 353	(23 318)
Autres achats et charges externes			5 348 626	4 746 339
Impôts, taxes et versements assimilés			238 498	248 587
Salaires et traitements			1 266 672	1 415 199
Charges sociales			597 502	620 452
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 032 326	993 172
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			219 522	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			70 250	45 000
Autres charges			42 413	219 163
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>9 110 603</b>	<b>8 589 329</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 885 596</b>	<b>3 759 264</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés			3 376	6 822
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			138	28
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>3 515</b>	<b>6 851</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			2 785	7 405
Différences négatives de change			1 654	267
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>4 439</b>	<b>7 672</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>(924)</b>	<b>(821)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>3 884 672</b>	<b>3 758 442</b>

**MUSÉE GRÉVIN**  
**États financiers au 30 septembre 2012**

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

	30/09/2012	30/09/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		2 985
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>2 985</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	63 453 155 000	5 599
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>218 453</b>	<b>5 599</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(218 453)</b>	<b>(2 615)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	221 382 1 224 346	196 579 1 189 521
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 999 713</b>	<b>12 358 428</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 779 223</b>	<b>9 988 700</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>2 220 491</b>	<b>2 369 728</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **I. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

La progression de l'activité totale sur l'année est principalement due à celle du chiffre d'affaires « entrées » (6.2%) : celle-ci est portée à la fois par l'augmentation importante de l'ordre de 5% de la dépense par visiteur admission et par celle de la fréquentation (1.5%) : cette dernière ressort ainsi à 753 517 visiteurs en 2011/2012 pour 742 103 en 2010/2011.

Le développement de Musée Grévin à l'international a nécessité la mise en place d'un nouveau dispositif industriel de production de cires. A ce jour, 2 ouvertures sont prévues, Montréal en 2013 et Prague en 2014. Ainsi, il a été décidé de créer de nouveaux ateliers confiés à CDA Productions dans lesquels est réalisée l'ensemble des nouvelles cires à destination de l'ensemble des « Musée Grévin » du Groupe. Une des conséquences pour Musée Grévin Paris est le transfert en septembre 2011 des effectifs de ses ateliers vers ceux de la société CDA Productions.

### **II. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

#### **2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

-	Constructions	30 ans
-	Constructions, installations, agencements	10 à 15 ans
-	Installations techniques et matériels	5 à 10 ans
-	Matériel de bureau, informatique	5 à 10 ans
-	Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

#### **3 – PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHÉS**

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminués le cas échéant par une provision pour dépréciation.

#### **4 - STOCKS**

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré, les frais de stockage ne sont pas pris en compte. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

#### **5 - CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La provision pour dépréciation des créances est calculée nominativement sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêté des comptes.

#### **6 - DISPONIBILITÉS**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale. Les excédents de trésorerie sont gérés et rémunérés dans le cadre du cash Pooling du Groupe CDA.

#### **7 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'une obligation vis-à-vis d'un tiers est intervenue, de manière suffisamment certaine, au cours de l'exercice.

#### **8 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

La Société commercialise de la billetterie en prévente. Cette billetterie non consommée, encore en cours de validité à la clôture, est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance.

### III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

#### 1 - IMMOBILISATIONS

Rubriques (données en K€)	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 830 570</b>	<b>78 507</b>	<b>28 400</b>	<b>4 596</b>	<b>1 932 881</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 795 897	9 405			2 805 302
Constructions sur sol d'autrui	1 127 334				1 127 334
Constructions, installations générales, agencements, aménagement	6 577 417	62 863	1 077	4 342	6 637 015
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 025 367	275 171	91 312		5 391 850
Installations générales, agencements, aménagement	1 889 225	5 673			1 894 898
Matériel de transport	20 811				20 811
Matériel de bureau, informatique, mobilier	528 567	15 500	7 085	1 050	550 102
Immobilisations corporelles en cours	147 024	104 624	(127 874)		123 774
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 111 642</b>	<b>473 236</b>	<b>(28 400)</b>	<b>5 392</b>	<b>18 551 086</b>
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	292 250	7 204			299 454
<b>Immobilisations financières</b>	<b>292 250</b>	<b>7 204</b>			<b>299 454</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 234 462</b>	<b>558 947</b>	<b>0</b>	<b>9 988</b>	<b>20 783 421</b>

#### a) Valeurs brutes

Le droit au bail a été comptabilisé en immobilisation incorporelle et a été considéré comme une immobilisation à durée de vie indéfinie, le prix payé étant justifié par la qualité de l'emplacement et la visibilité procurée pour l'activité du Musée Grévin. Cet actif, à durée de vie indéfinie, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice en 2011/2012 se montent à hauteur de 552 K€. Les investissements relatifs aux cires représentent 204 K€.

La diminution des actifs corporels concerne des mises au rebut intervenues dans le cadre des investissements de l'exercice : à cette occasion, des sorties partielles ou totales de biens et / ou de composants, totalement amortis ou pas, peuvent intervenir. Cette opération s'est traduite cette année par une perte exceptionnelle de 2 k€.

## b) Amortissements

Rubriques (données en K€)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>27 660</b>	<b>38 652</b>	<b>4 596</b>	<b>61 716</b>
Constructions sur sol propre	930 563	100 322		1 030 885
Constructions sur sol d'autrui	869 664	72 830		942 494
Constructions, installations générales, agencements, Installations techniques, matériel et outillage	3 504 591	433 913	2 628	3 935 876
Installations, agencements	3 667 133	324 380		3 991 513
Matériel de transport	1 769 478	22 386		1 791 864
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 811	39 843	1 050	20 811
	325 896			364 689
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 088 136</b>	<b>993 674</b>	<b>3 678</b>	<b>12 078 132</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 115 796</b>	<b>1 032 326</b>	<b>8 274</b>	<b>12 139 848</b>

La diminution des amortissements de 8 K€ est liée aux mises au rebut intervenues dans l'exercice.

### 2) Actif circulant

#### a) Stocks

Ils sont constitués de marchandises destinées à être vendues en l'état dans la boutique du Musée Grévin. Le stock net « Commerce » au 30 septembre 2012 est en diminution de 23 K€ (147 K€ au 30 septembre 2012 pour 170 K€ au 30 septembre 2011).

#### b) Créances

Le montant net des créances inscrites au bilan s'élève, au 30 septembre 2012, à 734 K€ contre 946 K€ au 30 septembre 2011. Cette variation de 212 K€ tient principalement à la diminution des acomptes d'IS versés dans l'exercice (baisse de l'IS 2011 par rapport à celui de 2010).

Ces créances sont totalement à court terme.

#### Détails des produits à recevoir :

	30/09/2012
<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>	
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>10 810</b>
418100 Clients, factures à établir	18 810
418210 Clients Avoirs à établir	(8 000)
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>22 046</b>
468700 Produits à recevoir	22 620
438700 Indemnités journalières	(574)
<b>TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>32 856</b>



### c) Disponibilités

Au 30 septembre 2012, les disponibilités ressortent à 1 774 K€ contre 779 K€ au 30 septembre 2011. Ces disponibilités sont constituées des valeurs à l'encaissement, des fonds de caisses ainsi que des excédents de trésorerie qui sont gérés et rémunérés dans le cadre du cash Pooling du Groupe CDA.

### 3) Capitaux propres

Les capitaux propres (avant constatation du résultat de l'exercice) ont diminué au cours de l'exercice suite à la distribution de dividendes pour 2 365 K€.

#### Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en €)
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

#### Variation des capitaux propres (avant résultat) :

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 517 056
Distribution sur résultats antérieurs		2 365 341
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		6 151 715
Variations en cours d'exercice		En moins
Variation du capital		
Variation des primes liées au capital		
Résultat de l'exercice		2 220 491
Solde		
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		8 372 206

### 4) Provisions pour risques et charges

Montants en K€	Situation et mouvements				
	Solde au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Solde à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions litiges		155			155
Provision pour grosses réparations	117	70	148		40
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>225</b>	<b>148</b>	<b>-</b>	<b>195</b>

La provision pour grosses réparations concerne les travaux de toiture du Musée dont la Société a la charge.

### 5) Dettes d'exploitation et autres dettes

Les dettes d'exploitation et dettes diverses s'établissent à 1,7 M€ au 30 septembre 2012 contre 1,4 M€ au 30 septembre 2011.

Ces dettes sont totalement à court terme.

#### Détails des charges à payer :

	30/09/2012
<b>CHARGES À PAYER</b>	
	0
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	105 564
408400 Factures à recevoir/commandes réceptionnées	105 564
<b>DETTE FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS</b>	232 330
408500 FAR manuelles	232 330
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	405 230
428210 Provision pour congés payés	85 877
428220 Provision pour primes / charges	39 202
428400 Provision pour participation	220 658
438200 Provision charges sociales / congés payés	38 868
438600 Charges à payer – Effort construction	4 100
438610 Charges à payer – Formation	8 852
438625 Charges à payer – Organic	15 814
438630 Charges à payer - Handicapés	2 820
438635 Charges à payer – Taxe d'apprentissage	6 138
448100 Etat Charges à payer – Taxe professionnelle	(23 258)
448200 Etat Charges à payer – Taxes Foncières	5 488
448400 Etat Charges à payer – TVS	671
<b>AUTRES DETTES</b>	6 727
468600 Charges à payer diverses	6 727
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>749 851</b>

### 6) Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance correspondent, pour l'essentiel, aux billets pré-vendus au cours de l'exercice 2011/2012 et non consommés au 30 septembre 2012. Cela correspond, pour l'essentiel, aux billets vendus aux Comités d'entreprise et valables 2 ans.

Le solde au 30 septembre 2012 est en légère augmentation à 1,16 M€ contre 1,04 M€ au 30 septembre 2011.

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 1) Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société Musée Grévin, pour la période d'octobre 2011 à septembre 2012 s'élève à 12 728 K€ contre 12 116 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 612 k€ (+5.1%).

Cette variation s'analyse comme suit :

Montants en K€	Total	Total	%
	30/09/12	30/09/11	
Entrées	11 255	10 598	+ 6.2%
Boutiques	510	585	- 12,8%
Événementiel / Café Grévin et Divers (*)	963	933	+ 3.2%
<b>TOTAL</b>	<b>12 728</b>	<b>12 116</b>	<b>+5.1%</b>

(\*) Le chiffre d'affaires « divers » comprend principalement les échanges de marchandises et les redevances de partenariat. En ce qui concerne l'Événementiel et le Café Grévin, il s'agit des redevances de sous-traitance facturées à la société CEGB en charge de l'exploitation de ces 2 activités.

### 2) Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

Montants en K€	2011/2012	2010/2011
Production immobilisée		42
Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges	262	187
Autres produits divers	6	3
<b>TOTAL</b>	<b>268</b>	<b>232</b>

Les reprises de provisions d'exploitation sont constituées des reprises de provisions pour les travaux de toiture dont le Musée Grévin a la charge. Elles viennent compenser les travaux effectués dans l'exercice.

Les transferts de charges correspondent à la neutralisation au compte de résultat des prestations facturées par la société « CDA Productions » et comptabilisées en charges de sous-traitance. CDA Productions intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'investissements de Musée Grévin. Ces prestations étant immobilisables, la contrepartie du transfert de charges est une rubrique d'immobilisations.

### 3) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements sont en augmentation de 0,4 M€ (6,1%), de 7,4 M€ à 7,8 M€.

Les principales hausses concernent notamment la mise en place d'une direction de transition pour le site ainsi que la dépréciation constatée sur les créances de la société CEGB (en charge de l'exploitation du Café Grévin et de l'activité « Événementiel ») compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette société. Les loyers immobiliers sont également en légère hausse.

Les charges de personnel sont en revanche en diminution notable, évolution due en particulier au transfert en septembre 2011 des effectifs des ateliers de Musée Grévin Paris à la Société CDA Productions (Cf. § « événements significatifs »).

Les charges de personnel ne représentent plus ainsi en 2011/2012 que 14,7% du chiffre d'affaires contre 16,8% en 2010/2011.

Les dotations aux amortissements sont en légère hausse de 39 K€ pour atteindre 1 032 K€.

Au total, le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève donc à 3 886 K€ contre 3 759 K€ euros au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 3,4 %. Il représente 30,5 % du chiffre d'affaires (31,0% en 2010/2011).

#### 4) Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en perte, à 1 K€ au 30 septembre 2012. Il était au même niveau au 30 septembre 2011.

#### 5) Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -218 k€ et comprend cette année les charges relatives à la mise au rebut d'actifs, au départ d'un collaborateur ainsi qu'une dotation aux provisions pour risques et charges.

#### 6) La participation et l'impôt

L'accord de participation signé en mars 2012 a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 221 k€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 1 224 k€ et correspond à un taux effectif de 35,5 % (33,3% en 2010/2011).

### V - AUTRES INFORMATIONS

#### 1) Ventilation de l'effectif moyen

Sur l'exercice 2011/2012, l'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	Permanents	Saisonniers + CDD	TOTAL
Cadres	7		7
Non Cadres	31	11	42
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>11</b>	<b>49</b>

L'effectif de fin d'exercice s'établit ainsi :

- Permanents : 45
- Saisonniers + CDD : 6
- Total : 51

#### 2) Rémunération allouée aux organes d'administration

Il n'y a pas eu de rémunération versée aux organes d'administration au cours de l'exercice 2011/2012.

#### 3) Situation fiscale

La Société ne dispose pas de report déficitaire.

#### 4) Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en €)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 884 672	(1 380 670)	2 504 002
Résultat exceptionnel	(218 453)	77 641	(140 812)
Participation	(221 382)	78 682	(142 700)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>3 444 837</b>	<b>(1 224 346)</b>	<b>2 220 490</b>

### 5) Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques (en €)	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients et comptes rattachés	98 508		
Disponibilités	1 483 620		
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	150 122		
Fournisseurs – factures non parvenues	6 168		
C/C Compagnie des Alpes	34 826		

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que les transactions sont toutes conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

### 6) Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital (en €)	% détenu
COMPAGNIE DES ALPES 89, rue Escudier 92772 BOULOGNE BILLANCOURT	S.A.	4 603 326,13	95,87%

### 7) Passifs éventuels

Le Comité d'entreprise de la Société et la fédération CGT du Commerce et des Services ont assigné en juillet 2009 le Musée Grévin en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Ils demandent qu'il soit procédé au versement de la somme de 309 K€ avec intérêts au taux légal au titre de la participation des exercices 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008, au motif que la société Musée Grévin avait atteint à l'époque le seuil de 50 salariés.

Par un jugement en date du 5 janvier 2010, le Tribunal a déclaré irrecevable l'action du Comité d'entreprise et a débouté la Fédération CGT du Commerce et des Services de ses demandes. Les demandeurs ont fait appel de cette décision et la Cour d'Appel de Paris a déclaré fondée la demande d'expertise formée par la Fédération CGT. Un expert a été désigné le 20 janvier 2011. Il a rendu son rapport en janvier 2012, rapport qui n'est pas défavorable à Musée Grévin. L'audience de plaidoirie est prévue au mois de mars 2013.

### **8) Engagements hors-bilan**

Les engagements hors bilan de la Société sont constitués :

- d'indemnités de départ en retraite :  
Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux. La méthode de calcul du groupe CDA prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité donnerait un engagement de retraite chargé d'un montant de 43 K€ au 30 septembre 2012, avec un taux actuariel de 2,92 %.
- d'une caution Atout France pour 10 K€.
- d'une ligne de crédit CDA-Financement totalement inutilisée au 30/09/12 pour un montant de 900 k€.

### **9) Intégration fiscale**

La Société Musée Grévin est intégrée fiscalement : la Compagnie des Alpes, société-mère de Musée Grévin, en est la tête de Groupe.

### **10) Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif n'est intervenu post-clôture.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Contrat de licence de marque :

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Cie SA autorisée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, par décision du Conseil de surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Cie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de la marque GRÉVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.

Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

Fait à Courbevoie, le 28 janvier 2013

Le Commissaire aux comptes

**MAZARS**

Guillaume Potel



### III - CONTRÔLE INTERNE

#### 3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (partie II).

#### 1 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

##### 1-1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la dissociation des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Pendant l'exercice 2011/2012, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Musée Grévin ont été exercées par les personnes suivantes :

a) Fonctions de Président du Conseil d'administration :

Nom et prénom du Président du Conseil d'administration	Date de nomination	Date de démission
Serge NAIM	Nommé le 26/06/2006	A démissionné le 20/10/2011
Olivier GARAIALDE	Nommé le 20/10/2011	A démissionné le 25/5/2012
Béatrice de REYNIES	Nommée le 25/05/2012	

b) Fonction de Directeur général :

Nom et prénom du Directeur général	Date de nomination	Date de démission
Béatrice de REYNIES	Nommé le 29 juin 2006	A démissionné le 25/5/2012
Patrick LE BOUILL	Nommé le 25 mai 2012	

### 1-2 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 2.2 des statuts, le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions avals ou garanties.

### 1-3 Composition du Conseil d'administration

Aux termes des statuts adoptés par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2012, le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 administrateurs, et la durée actuelle des mandats de ses membres est de 4 années.

Les administrateurs ont été, au cours de l'exercice 2011/2012, les suivants :

Nom, prénom, dénomination sociale des administrateurs	Date de nomination ou date de cessation des fonctions d'administrateur
Serge NAIM	Administrateur jusqu'au 20 octobre 2011
Béatrice de REYNIES	Administrateur depuis le 29 juin 2006
Olivier GARAIALDE	Administrateur depuis le 05 mars 2010
CDA représentée par Franck SILVENT	Administrateur depuis le 29 juin 2006
Danièle CLERGEOT	Administrateur depuis le 09 mars 2012
Patrick LE BOUILL	Administrateur depuis le 09 mars 2012

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, le présent rapport rend compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil.

A ce jour, le Conseil est composé de 5 membres, dont deux femmes, soit 40%.

### 1-4 Fonctionnement et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 4 fois.

Les Administrateurs sont convoqués par le Président du Conseil d'administration. L'ordre du jour est communiqué aux Administrateurs avec leur convocation ainsi qu'un dossier détaillant le contenu des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal est ensuite adressé aux Administrateurs pour observations, puis approuvé lors de la séance suivante.

Lors de ses réunions, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ; rapports annuels,
- Point sur l'activité du Musée, du Café Grévin et de l'activité « Événementiel »
- Examen du budget 2011/2012,
- Préparation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2012; rapport financier semestriel,
- Désignation du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

### **1-5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise**

La Société ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives.

Ceci se justifie par la composition de son actionnariat.

En effet, la Société est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par la Compagnie des Alpes qui en détient le contrôle exclusif.

La Compagnie des Alpes, elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, se réfère, quant à elle, aux règles et principes de gouvernement d'entreprise généralement en vigueur en France, et notamment au Code de gouvernement entreprise AFEP-MEDEF qui intègre les rapports et recommandations conjointes publiés par ces organisations en matière de gouvernance des sociétés cotées et de rémunération des dirigeants.

Ainsi, le fait que la Compagnie des Alpes, société cotée, soit dotée d'un Comité d'audit, justifie, par exemple, que Musée Grévin ne dispose pas d'un tel comité (Article L 823-20 du Code de commerce).

### **1-6 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre des mandats qu'ils exercent au sein de la Société. Ils sont tous salariés de la Compagnie des Alpes.

Madame Béatrice de Reyniès est cadre dirigeant de la Compagnie des Alpes. Monsieur Franck Silvent en est le Directeur général délégué, Monsieur Serge Naïm en a été le Directeur général adjoint en charge du Marketing, du Développement et des Produits jusqu'au 20 octobre 2011 ; Monsieur Olivier Garaïalde est Directeur des Opérations Parcs de Loisirs du Groupe CDA. Madame Danièle Clergeot est Directeur général adjoint en charge du Marketing, du Développement et des Produits depuis octobre 2011 et Monsieur Patrick Le Bouill est Directeur du pôle France Autres Régions.

Pour plus d'informations sur les rémunérations salariées et avantages perçus par les personnes exerçant des fonctions de mandataire social de Musée Grévin, nous vous renvoyons au rapport de gestion établi au titre de l'exercice 2011/2012.

### **1-7 Participation des actionnaires aux Assemblées générales**

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par le titre IV des statuts.

## **1-8 Informations visées à l'article L 225-100-3 du Code de commerce**

Néant.

## **2 - DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Musée Grévin s'appuie sur le cadre de référence sur la gestion des risques et le contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en juin 2010.

### **2-1 Le dispositif de contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe CDA, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- l'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, notamment celles concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif s'appuie sur 5 composantes :

- Une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information,
- la diffusion d'informations pertinentes,
- un dispositif d'analyse des risques,
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux,
- un dispositif de surveillance.

La Société étant une filiale contrôlée et détenue directement par le Groupe CDA, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B, elle applique les règles et procédures en vigueur dans le métier parc de loisirs du Groupe CDA. Celles-ci sont décrites dans le rapport du Président du Groupe CDA, établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

#### **2-1.1 Organisation : responsabilités et compétences**

Musée Grévin est le plus ancien des sites de la gamme « Sites touristiques » du groupe CDA.

Intégré au métier Parcs de loisirs de la Compagnie des Alpes, il fait l'objet d'interventions régulières de la part de ses équipes, ce qui contribue au dispositif de maîtrise des risques auxquels sont exposés Musée Grévin SA et le Groupe CDA.

Le Directeur général du site de Musée Grévin est mandataire social ; il est responsable de l'exploitation et de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Pour ce qui concerne le domaine de la finance, le Directeur financier de Musée Grévin a un rôle de prévention et d'alerte. Il identifie, évalue les risques et prend toutes les mesures nécessaires afin de les circonscrire. Il utilise les outils budgétaires, de reporting communs au Groupe et suit les indicateurs de performance prescrits par Compagnie des Alpes.

Les choix d'organisation de Musée Grévin sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

### **2-1.2 Les valeurs et principes d'action**

Musée Grévin respecte les valeurs du Groupe CDA, en appliquant :

- la Charte de Déontologie du Groupe ;
- la Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information (SI).

De plus, les principes sur lesquels s'appuie Musée Grévin SA sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- La couverture des activités et des risques par des systèmes de recensement, de mesure et de surveillance permettant la définition de politiques de prévention et une maîtrise satisfaisante des risques ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;
- Des moyens de contrôle et de pilotage du dispositif de contrôle interne permanent tant interne qu'externe (contrôle de gestion) ;
- Des interventions des équipes d'audit interne de la Compagnie des Alpes, dans le cadre du contrôle interne périodique.

### **2-1.3 Les procédures**

#### *La procédure budgétaire*

La procédure budgétaire est commune aux filiales Parcs de Loisirs du Groupe CDA et comporte plusieurs rendez-vous annuels : le budget établi entre juin et septembre (investissements, politique de prix, fréquentation et chiffre d'affaires, coûts et revues budgétaires) pour l'exercice suivant, puis des recadrages mensuels en fonction des reporting quotidiens et mensuels. Ces recadrages assimilables à des prévisions permanentes sont l'occasion de présentations et discussions au Comité de direction de la Compagnie des Alpes – parcs de Loisirs : cet examen permet une revue de l'activité du Musée Grévin.

La fréquentation, le chiffre d'affaires et la dépense visiteur sont suivis de manière journalière par la direction de Musée Grévin et ces informations sont transmises quotidiennement à la Direction Parc de Loisirs du Groupe CDA.

#### *Le reporting mensuel*

Le contrôle budgétaire de l'activité de Musée Grévin est effectué sur la base d'un reporting mensuel de chaque mois à partir des données détaillées du mois précédent. Ce reporting, établi par le Directeur financier, permet ainsi de mesurer la performance de Musée Grévin et sa contribution au résultat de la Compagnie des Alpes.

Un reporting spécifique portant sur les faits marquants recensés par le Directeur du site fait l'objet d'une information mensuelle complémentaire adressée à la Direction générale de la Compagnie des Alpes.

#### *Règles d'engagement*

Des règles d'engagement strictes quant à la capacité des responsables à engager la Société vis-à-vis de tiers (encaissements clients, paiements fournisseurs) sont en vigueur et strictement appliquées par Musée Grévin.

#### *L'arrêté des comptes semestriel et annuel*

La Direction de la consolidation du Groupe CDA fixe un calendrier et des instructions pour la préparation des comptes.

De même, un certain nombre de contrôles doivent être réalisés pour garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des documents et commentaires hors liasse ; les domaines spécifiques tels que provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan, font l'objet d'un suivi particulier.

La coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes est assurée par le Directeur financier.

Les Commissaires aux comptes présentent leurs observations à la Direction générale et à la Direction financière de Musée Grévin, lors de réunions qui ont pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

#### *Communication réglementaire*

La communication institutionnelle est assurée par Musée Grévin. L'image du site, visuels et autres publications externes, sont élaborés par Musée Grévin avec la validation de la Direction de la communication de la Compagnie des Alpes.

#### *Autres procédures du domaine financier*

Fortement intégré à l'organisation du métier parc de loisirs de la Compagnie des Alpes, Musée Grévin a ainsi mis en application au sein de son organisation le corps de normes édictées par la Compagnie des Alpes sur les thèmes liés à son activité :

- Maîtrise des flux de marchandises,
- Gestion des investissements,
- Maîtrise et sécurisation des flux de collecte du chiffre d'affaires ; le risque de fraude, compte tenu des sommes en liquide circulant sur le Site et des ressources internes, en partie saisonnières, est circonscrit par des procédures de billetterie et de caisse adaptées au site.

#### *Exploitation*

Musée Grévin a décliné localement ses propres procédures adaptées à l'organisation de son exploitation.

Chaque fonction liée à l'exploitation s'appuie sur des règles internes de fonctionnement, des modes opératoires et des procédures formalisés et diffusés à l'ensemble du personnel concerné :

- Gestion des personnages (sélection, réalisation, entretien et maintenance),
- Conservation des archives du site,
- Gestion du public (accueil, balisage des visites, sécurité, astreintes),
- Gestion de la billetterie,
- Gestion des boutiques (achat, stockage et distribution des marchandises).

#### **2-1.4 Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

*Fiabilité de l'information comptable et financière :*

Le Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur général de la Société et le Directeur financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée par le Directeur financier de Musée Grévin, structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de comptes définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la Direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué quotidiennement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières au Groupe CDA est réalisée par le Directeur financier de Musée Grévin via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

La coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes est assurée par la Direction financière de Musée Grévin.

#### **2-2 Le dispositif de gestion des risques**

La gestion des risques, qui complète le dispositif de contrôle interne, est un dispositif dynamique qui contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- une organisation définissant les rôles et responsabilités, et les procédures ;
- une politique de gestion des risques qui formalise les objectifs de la gestion des risques ;
- la diffusion des informations en interne.

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe CDA présidé par le Président-directeur général, et d'un Comité des risques pour chacun des deux métiers, dont celui des Parcs de loisirs, auxquels participent les dirigeants opérationnels.

Le Comité des risques parcs de loisirs suit régulièrement la situation des risques industriels et de la sécurité, analyse les rapports d'incidents, définit les plans d'action et en suit l'exécution.

Musée Grévin est intégré dans cette organisation et applique la méthode d'évaluation mise au point par le Groupe.

La méthode d'évaluation se focalise sur les impacts potentiels sur la situation du Groupe, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques évalués sont rattachés à des processus, en distinguant :

- ✓ les processus opérationnels, qui ont pour objet principalement l'exploitation des installations au service de la clientèle, la promotion et la réalisation des ventes,
- ✓ les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, les achats, la gestion comptable et financière,
- ✓ les processus support au développement du Groupe.

Cette démarche vise à permettre aux responsables d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur responsabilité.

Musée Grévin a mis en œuvre cette démarche en 2010, ce qui a confirmé l'absence de risques majeurs connus et non traités.

## **2-3 La surveillance**

### **2-3.1 L'Audit interne**

L'Audit interne du Groupe effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Les missions d'audit sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit interne du Groupe CDA qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Le Musée Grévin fait régulièrement l'objet de missions de la part de l'Audit interne du Groupe CDA.

### **2-3.2 Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de Musée Grévin représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques.

**Le Président du Conseil d'administration**



### **3.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration**

#### **Rapport du Commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Musée Grévin**

**(Exercice clos le 30 septembre 2012)**

Aux Actionnaires  
**MUSÉE GRÉVIN**  
10 boulevard Montmartre  
75009 Paris

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Musée Grévin et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 28 janvier 2013

Le Commissaire aux comptes

**MAZARS**

Guillaume Potel

## IV - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur l'attribution d'actions de performance

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des opérations portant sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions de performance intervenues pendant l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Les options de souscription d'actions et actions de performance ci-dessous sont exclusivement consenties ou attribuées par la Compagnie des Alpes (CDA), société-mère de Musée Grévin SA, laquelle n'a émis ou attribué aucun droit incessible de cette nature au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

#### Tableau n°8 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Situation des Plans d'options de souscription d'actions mis en œuvre par la Compagnie des Alpes :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire/Conseil d'administration	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine - après réajustement*	75 481	91 817	47 997
Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA :			
Dominique Marcel	néant	néant	néant
Franck Silvent	8 296	8 296	néant
Nombre de bénéficiaires	35	35	29
Période de levée des options	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €) - après réajustement*	34,9	30,75	22,32
Options de souscription levées au 30/09/2012	N/A	N/A	N/A
Options de souscriptions radiées ou annulées	75 481	22 437	6 926
Options de souscription restantes au 30/09/2012	0	69 380	41 071

\*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par la Compagnie des Alpes en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la baisse le prix de souscription et, à la hausse le nombre d'options en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)

**Tableau n°9 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Situation des Plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la CDA :**

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date de l'Assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009	18/03/2010	18/03/2010
Date de mise en œuvre	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine après réajustement*	48 700	48 828	50 552	53 500	58 593
Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA :					
Dominique Marcel	néant	3 733	néant	néant	néant
Franck Silvent	2 400	2 489	néant	néant	néant
Nombre de bénéficiaires	129	119	109	132	142
Date d'attribution	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012
Date d'acquisition	20/03/2010	19/03/2011	18/03/2012	17/03/2013	14/03/2014
Fin du délai de conservation	21/03/2012	19/03/2013	18/03/2014	17/03/2015	15/03/2016
Actions définitivement acquises au 30/09/2012	44 200	36 264	34 936	néant	néant
Actions radiées au 30/09/2012	4 500	12 564	15 616	3 700	néant
Actions restantes au 30/09/2012	0	0	0	49 800	58 593

\*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par la Compagnie des Alpes en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

**Options de souscription d'actions attribuées par la Compagnie des Alpes durant ou au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 :**

Néant.

**Options de souscription d'actions précédemment attribuées par la Compagnie des Alpes et exercées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2012 :**

Néant.

**Actions de performance Compagnie des Alpes attribuées par cette dernière durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 :**

	Nombre d'actions	Plan n°	Valorisation unitaire des actions (comptes consolidés CDA)
<b>Aux mandataires sociaux de Musée Grévin SA</b>			
Béatrice de Reyniès	700	15	14,53 €
Serge Naïm	néant	-	-
Franck Silvent	néant	-	-
Olivier Garaïalde	1 500	15	14,53 €
Danièle Clergeot	875	15	14,53 €
Patrick Le Bouill	700	15	14,53 €
<b>Aux dix salariés non mandataires sociaux de Musée Grévin SA dont le nombre d'actions attribuées sous conditions de performance est le plus élevé</b>			
Salariés de Musée Grévin SA	200		

## V - HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

	<b>30/09/2012</b>	<b>30/09/2011</b>
Honoraires	28 950	28 352
<b>TOTAL</b>	<b>28 950</b>	<b>28 352</b>

## VI- INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

### 6.1 Publications BALO et communiqués de mise à disposition

31 janvier 2012	Rapport Financier Annuel au 30 septembre 2011
31 janvier 2012	Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2010/2011
1er février 2012	Avis préalable de convocation à l'Assemblée générale
18 février 2012	Avis de convocation à l'Assemblée générale
29 mai 2012	Rapport Financier Semestriel au 31 mars 2012

### 6.2 Communiqués de presse

14 février 2012	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2011/2012
14 mai 2012	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2011/2012
29 mai 2012	Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2011/2012
26 juillet 2012	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2011/2012
14 novembre 2012	Chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012
17 décembre 2012	Résultat annuel de l'exercice 2011/2012

### 6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »

Musée Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : [www.grevin.com](http://www.grevin.com)

## VII - ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Patrick LE BOUILL, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

### Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 30 janvier 2013

**Patrick LE BOUILL**  
Directeur général

### Contacts investisseurs

#### Responsable de la communication financière

Communication financière Compagnie des Alpes  
Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : [communication@compagniedesalpes.fr](mailto:communication@compagniedesalpes.fr)



## VIII. TABLEAU DE CONCORDANCE RSE

Le tableau de concordance suivant renvoie aux extraits du Rapport Financier Annuel correspondant aux différentes rubriques visées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

	Rapport Financier Annuel	
	Chapitre(s) / Section(s)	Page(s)
<b>I</b>		
<b>Informations sociales</b>		
- 1-a Effectif total		
• Embauches en contrat à durée déterminée	Annexe 2, Art. 1.1	21
• Embauches en contrat à durée indéterminée	Annexe 2, Art. 1.1	21
• Difficultés éventuelles de recrutement	N/A	
• Licenciements et leurs motifs	Annexe 2, Art. 1.1	21
• Heures supplémentaires	Annexe 2, Art. 1.1	21
• Main-d'œuvre extérieure à la Société	Annexe 2, Art. 1.2	21
- 1-b Informations relatives aux plans de réduction des effectifs	Néant	
• Sauvegarde de l'emploi	Néant	
• Efforts de reclassement	Néant	
• Réembauches	Néant	
• Mesures d'accompagnement	Néant	
2- Organisation du temps de travail		
• Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein	Annexe 2, Art. 1.2	21
• Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel		
• Absentéisme	Annexe 2, Art. 1.2	21
• Motifs de l'absentéisme	Annexe 2, Art. 1.2	21
3- Rémunérations		
• Evolution de la rémunération		
• Charges sociales		
• Intéressement	§1.1, §7.1	4; 16
• Participation et plans d'épargne salariale	§1.1, §7.1	4; 16
• Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes		
4- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Annexe 2, Art. 1.4	22
5- Conditions d'hygiène et de sécurité	§7.2, Annexe 2, Art. 1.5	16; 22
6- Formation	Annexe 2, Art. 1.6	22
7- Emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	Annexe 2, Art. 1.7	22
8- Œuvres sociales	Annexe 2, Art. 1.8	22

	<p>9- <b>Sous-traitance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional</li> <li>• Relations entretenues par la Société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, etc...</li> <li>• Importance de la sous-traitance</li> <li>• Promotion auprès du sous-traitant du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT</li> <li>• Prise en compte par les filiales étrangères de l'entreprise de l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales</li> </ul>	<p>§ 7.2, §2</p> <p>Annexe 2, Art. 1.9 §7.2, §4</p> <p>N/A</p>	<p>17</p> <p>22 17</p>
<b>II</b>	<b>Informations environnementales</b>	Cf. remarque liminaire §7.3	17
	<p>1- <b>La consommation de ressources en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de matières premières</li> <li>• Consommation d'énergie</li> <li>• Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique</li> <li>• Recours aux énergies renouvelables</li> <li>• Conditions d'utilisation des sols</li> </ul>	<p>§7.3</p> <p>§7.3</p> <p>Néant N/A</p>	<p>17</p> <p>17</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejets dans l'air, l'eau et le sol</li> <li>• Nuisances sonores ou olfactives</li> <li>• Traitement des déchets</li> </ul>	§7.3	17
	<p>2- <b>Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique</b></p>	Cf. remarque liminaire § 7.3	17
	<p>3- <b>Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement</b></p>	Cf. remarque liminaire § 7.3	17
	<p>4- <b>Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives</b></p>	Néant (Cf. remarque liminaire § 7.3)	17
	<p>5- <b>Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement</b></p>	Néant (Cf. remarque liminaire § 7.3)	17
	<p>6- <b>Existence de services internes de gestion de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et information des salariés sur celui-ci</li> <li>• Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement</li> <li>• Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la Société</li> </ul>	Néant	
	<p>7- <b>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</b></p>	Néant	
	<p>8- <b>Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement</b></p>	Néant	
	<p>9- <b>Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger</b></p>	N/A	